



Colloque organisé par l'association des étudiants en droit de la santé

DEBUT ET FIN DE VIE : ENTRE CHOIX, DROITS ET INTERDITS

Jeudi 19 mars 2015 de 8h30 à 17h30 Pôle juridique et judiciaire, amphithéâtre Duguit 35, place Pey Berland à Bordeaux

LA LIBRE DISPOSITION DU CORPS HUMAIN EN DEBUT DE VIE

8h30

Accueil des participants

Petit-déjeuner de bienvenue

9h00

Présentation et intervention introductive

Aliénor Néraudau, Présidente de l'Association des Etudiants en Droit de la Santé

Laurent Bloch, Maître de Conférence en droit privé, Co Directeur du Master 2 Droit de la Santé

9h30

L'interruption volontaire de grossesse : le principe de la libre disposition de son corps par la femme

Nicole Blet, Administratrice du planning familial de Bordeaux

Aurélie Mathis, Planning familial de Bordeaux

10h

L'aide médicale à la procréation : quelles libertés? Quelles régulations?

Les PMA autorisées : une régulation nécessaire au regard des effets secondaires

Clément Jimenez, Professeur des Universités - Praticien hospitalier- Service de biologie de la reproduction et CECOS - CHU
Pellegrin Bordeaux

Témoignage d'une personne ayant eu recours à une PMA à l'étranger

10h30-10h45

Pause

10h45

La GPA ou l'indisponibilité du corps d'autrui

- Le tourisme reproductif

Julie Terel, Doctorante en droit privé, CERFAP

Etudiants du Master 2 Droit de la Santé

- L'incidence sur le lien de parenté

Adeline Gouttenoire, Professeur à l'Université de Bordeaux, Directrice du CERFAP

11h40

Liberté de procréation et manipulations génétiques

Marie Lamarche, Maître de Conférence à l'Université de Bordeaux, Directrice adjointe du CERFAP

12h10

Discussions

12h30-14h

Pause déjeuner

LA LIBRE DISPOSITION DU CORPS HUMAIN EN FIN DE VIE

14h

La prise en compte de la volonté du patient : réalité ou illusion ?

La place des directives anticipées dans la relation de soins, comme porteuses des souhaits de la personne malade

Bernard Patersnotre, Médecin Service de soins palliatifs au CHU de Bordeaux

Qui atteste de la volonté du patient incapable de s'exprimer ?

Cécile Castaing, Maître de conférence en Droit public, Co-directrice du Master 2 Droit de la Santé, CERDARE

14H50

L'arrêt des soins : à qui revient la décision ?

L'opacité du droit à ne pas subir d'obstination déraisonnable

Camille Pellicer, Doctorante en droit privé, CERFAP

Olivier Guisset, Médecin service de réanimation médicale au CHU de Bordeaux

Le refus de soins curatifs : quel degré d'autonomie du patient sur son corps ?

Aude Rouyère, Professeur à l'Université de Bordeaux-Directrice du CERDARE

15h40-16h

Pause

16h

L'accompagnement vers la fin de vie : une pluralité de solutions

L'Etat des lieux français

- Les rapports entre l'état français, l'euthanasie et le suicide assisté

Maître Arnaud Dupin, Avocat Associé chez DUCOS-ADER OLHAGARAY & Associés

- Le rapport Léonetti, Claeys : un nouveau droit des malades à une sédation profonde ?

Veronique Avérous, Médecin service de soins palliatifs au CHU de Bordeaux

Regard croisé des législations Belge et Française

- La législation Belge

Etudiants du Master 2 Droit de la Santé

- Vertus et défauts d'une application en droit français des dispositifs légaux belges

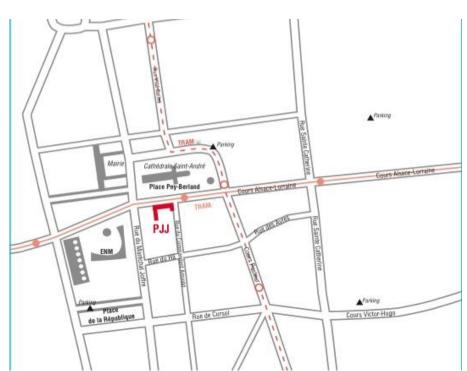
Maître Arnaud Dupin, Avocat Associé chez DUCOS-ADER OLHAGARAY & Associés

17h10 Synthèse

Jean Pierre Duprat, Professeur émérite de Droit Public à l'Université de Bordeaux

17h30

Cocktail



Lieu de la manifestation

Faculté de droit et science politique Pôle Juridique et judiciaire 35 Place Pey Berland 33000 Bordeaux

Avec le soutien particulier de

CERDARE









Aliénor NERAUDAU aeds.bdx4@gmail.com



Inscription préalable conseillée
Par courriel : aeds.bdx4@gmail.com